

# Charte des données publiées sur la plateforme Odalim

Afin d'assurer la qualité autour de la mise à disposition des données sur la plateforme ODALIM, ces dernières doivent répondre à la présente charte. Ce document est à l'intention des gestionnaires des jeux de données, qui sur la plateforme, sont responsables de leurs publications.

## Table des matières

Compatibilité des domaines et intérêt.....	2
Maturité des données .....	2
Description des données .....	2
1. Les métadonnées.....	2
2. Documentation.....	3
Format des données.....	3
Propriété intellectuelle des données .....	3
Engagement des gestionnaires de données.....	4
Annexes .....	5
Questions à se poser avant de déposer un jeu de données .....	5
Liens.....	5



## Compatibilité des domaines et intérêt

Les données déposées sur Odalim doivent porter sur le champ de l'alimentation.

Il peut s'agir de données descriptives, nutritionnelles, sensorielles, environnementales, toxicologiques, de consommations sur les caractéristiques économiques (etc.), des **aliments disponibles sur le marché**.

Les jeux de données mis à disposition sur la plateforme Odalim doivent posséder en leur sein, un référentiel de produits alimentaires transformés ou brutes.

## Maturité des données

Les données doivent être matures, c'est-à-dire :

- > Issues de travaux de recherche ayant fait l'objet d'une publication à comité de lecture ;
- > Provenir de producteurs de données reconnues.

Dans le cas où un jeu de données possède plusieurs versions :

- > La plateforme met à disposition les versions les plus à jour du jeu de données (VX) ;
- > Si une version antérieure du jeu de données (VY) existe, et qu'elle apporte une plus-value par rapport à la version (VX) la plus à jour (elle a par exemple, une meilleure compatibilité avec d'autres données, la nomenclature a changé, etc.) alors elle est également mise à disposition par Odalim.

## Description des données

Les jeux de données mis à disposition doivent satisfaire des exigences concernant leurs descriptions. Elles doivent obligatoirement être accompagnées de [métadonnées](#) (au format Datacite), et la mise à disposition d'une documentation descriptive du jeu de données.

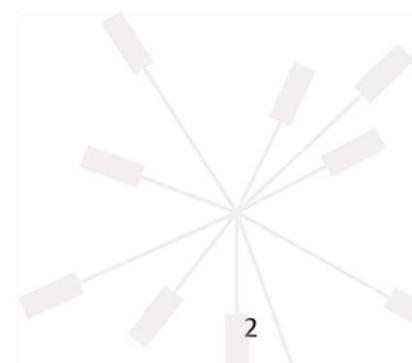
### 1. Les métadonnées

Les données doivent être accompagnées de métadonnées afin de favoriser leurs réutilisations. Celles-ci sont divisées en plusieurs rubriques :

- > Nature et présentation générale ;
- > Description des méthodes utilisées ;
- > Propriété intellectuelle ;
- > Positionnement de la donnée (Liens de construction) ;
- > Situation temporelle et spatiale ;

Charte qualité des données

Février 2021



## 2. Documentation

Chaque jeu de données doit posséder une documentation, et cette dernière doit être accessible à travers la plateforme ODALIM.

La documentation d'un jeu de données doit porter :

- > Sur le jeu de données dans sa globalité : Les informations qui y sont contenues doivent permettre aux personnes qui le consultent, de comprendre ce qu'il est possible de faire avec les données, comment elles ont été construites, les limites connues, les éventuelles précautions à prendre en les utilisant et la façon de les citer (etc.).
- > Sur ses ressources : Chaque ressource (table de données, scripts, etc.) doit posséder une documentation descriptive, portant sur son format, sa volumétrie et son utilisation.

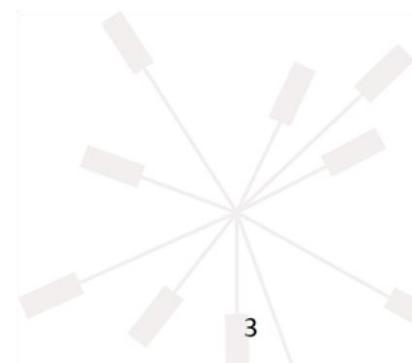
## Format des données

Les jeux de données mis à disposition doivent satisfaire l'exigence de réutilisabilité des principes FAIR concernant leurs formats. Ces derniers doivent être standards, et directement réutilisables.

## Propriété intellectuelle des données

La propriété intellectuelle et les licences d'utilisation des données doivent être compatibles avec une mise à disposition sur la plateforme Odalim.

Les données - bien que non protégées par le régime du droit d'auteur - peuvent être protégées par le secret ou indirectement par le droit des producteurs de bases de données. Le gestionnaire du jeu de données doit donc garantir le respect des droits de chacun des producteurs de données en identifiant les droits portant sur ces données et les dispositions des licences sous lesquelles elles ont été mises à la disposition sur la plateforme. Lorsque les données ont été produites par des tiers, le gestionnaire doit en mentionner la source ainsi que toutes les restrictions (légales ou contractuelles) qui pourraient limiter leur réutilisation.



## Engagement des gestionnaires de données

Chaque gestionnaire de données doit fournir les garanties suivantes aux utilisateurs de la plateforme :

### Propriété intellectuelle des données ;

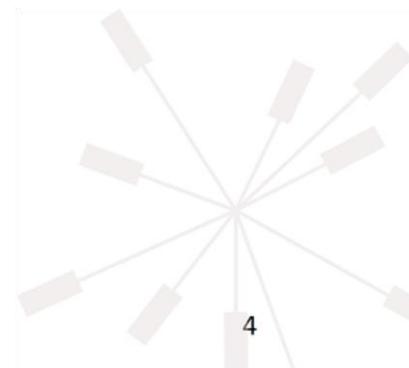
- > Qu'il dispose de droits suffisants pour mettre à disposition les données sur la plateforme ;
- > Qu'il ne lui a pas été concédé à titre exclusif tout ou partie des droits de propriété sur les données qu'il met à disposition ;
- > Qu'il est bien titulaire, le cas échéant, des droits d'utilisation, de distribution, d'exploitation, de modification, de représentation, de reproduction des données dont il n'est pas propriétaire. Notamment il garantit qu'il est expressément autorisé par le titulaire des droits sur lesdites données à accorder un droit d'exploitation dans les conditions définies dans la présente charte et à procéder à toutes les adaptations, plus généralement modifications éventuellement nécessaires des données, sans encourir d'interdiction et le cas échéant de sanction ;
- > Que si les données sont une œuvre dérivée, il a respecté, respecte et respectera les droits de propriété intellectuelle de l'auteur de l'œuvre initiale ;
- > Que les données ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ni une reprise frauduleuse de données appartenant à autrui ;

### Respect des législations en vigueur ;

- > Sur la législation en vigueur pour la protection des données à caractère personnel est respectée et que le cas échéant, le partenaire-fournisseur s'est bien acquitté des obligations de déclaration auprès de la CNIL, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ;
- > Que la confidentialité des données à caractère confidentiel a été respectée et qu'aucune information classifiée secret défense ne sera intégrée dans les données mises à disposition par le partenaire-fournisseur
- > De plus, le gestionnaire ne met pas à disposition des données en vue d'une utilisation particulière et il ne peut apporter aucune garantie quant à leur aptitude à un usage particulier. En conséquence, les utilisateurs utilisent les données sous leur responsabilité pleine et entière, à leurs risques et périls, sans recours possible contre le gestionnaire dont la responsabilité ne saurait être engagée du fait d'un dommage résultant directement ou indirectement de l'usage qui est fait des fichiers mis à disposition sur la plateforme ou de la méconnaissance des modalités de constitution des fichiers ou de leurs caractéristiques. De même, le gestionnaire

Charte qualité des données

Février 2021



n'est en aucune façon responsable des éléments extérieurs aux données et notamment des outils d'analyse, matériels, logiciels, réseaux..., utilisés pour consulter et/ou traiter les données, même s'il a préconisé ces éléments.

## Maintien des informations ;

> A renseigner et mettre à jour les métadonnées décrivant le plus précisément possible les caractéristiques des données, leur niveau de qualité, et les éventuelles restrictions d'utilisation et les contraintes de sécurité qui s'y attachent de par leur nature (données personnelles, sensibles, ...), ainsi que leur documentation.

> A mettre à jour les jeux de données dès lors que des inexactitudes techniques, des erreurs typographiques, ou des demandes en rapport avec la RGPD sont portées à sa connaissance.

> A répondre aux demandes d'accès des données dans un délai convenable si le jeu de données est soumis à un processus d'acquisition contraignant.

## Annexes

### Questions à se poser avant de déposer un jeu de données

### Liens

<https://www6.inrae.fr/datapartage/Gerer/Choisir-des-formats-de-fichier/Formatsde-fichiers-par-categorie-de-donnees>

<https://www6.inrae.fr/datapartage/Gerer/Choisir-des-formats-de-fichier/Enjeux-etcriteres-de-choix>

Charte qualité des données

Février 2021

